

Affaires courantes

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, mon cher collègue m'a volé mon discours. Je voulais seulement ajouter qu'il ne reste que 6 survivants et demi sur les 96 députés qui ont été élus pour la première fois en 1968. J'avertis les députés que le taux de mortalité est très élevé à la Chambre. Cela n'a rien d'une sinécure.

Je veux dire aussi que le député de York—Centre est un récidiviste parce qu'il n'a pas été député pendant toute cette période. Il a été battu dans une élection et il est revenu à la suivante. C'est donc un récidiviste. Nous l'incluons quand même dans notre auguste groupe. Je vous rappelle, monsieur le Président, que cet auguste groupe se réunira ce soir et que l'heure et le lieu de ce rendez-vous sont un secret bien gardé.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je veux naturellement m'associer aux observations du député d'Algoma et du député de Regina—Lumsden et me faire l'écho de ce qu'ils ont dit. Je pense qu'il est juste de dire qu'en rendant hommage aux survivants, cela nous amène à réfléchir à certains des intéressants moments que nous avons connus. Je pense, comme le disait le député, que 1968 a été effectivement une année très particulière.

Il y avait une très forte majorité libérale et, du fait de cette énorme majorité, nous les nouveaux avons pu apprendre la procédure parlementaire à un rythme pas trop fatigant.

Je pense qu'il est juste de dire que pendant ces 23 ans nous avons acquis un grand respect mutuel, nous avons bâti des relations fort amicales et je pense que l'on peut dire que chacun d'entre nous, à sa façon, a contribué au bien de sa circonscription, de sa région et du Canada. C'est à ce titre que je voudrais rendre hommage à tout le monde.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Kootenay—Ouest, je voudrais dire moi aussi que c'est formidable d'être un survivant.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay—Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai une question pour le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre du gouvernement. Mardi prochain, le 25 juin, est le jour anniversaire d'autre chose. C'est le cinquième anniversaire de l'adoption par la Chambre du projet de loi C-45, la Loi sur les relations de travail au Parlement, qui n'a toujours pas été proclamée.

Voici ma question au secrétaire parlementaire du leader à la Chambre du gouvernement: Pouvons-nous espérer que les parties deux et trois qui donnent effet à la Loi et donnent aux employés de la Chambre et du Sénat les mêmes droits que tous les autres Canadiens en matière de santé et de sécurité sera proclamée d'ici la date anniversaire et, si c'est non, quand pouvons-nous espérer que ce sera, puisque l'on attend depuis cinq ans?

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est simplement une question.

LES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour attirer l'attention de la Chambre sur quelques infractions à nos règles. Je fonde mes objections sur le Règlement de la Chambre et sur la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne, qui devraient être pertinentes puisque le leader parlementaire de l'opposition officielle vient de les citer dans son rappel au Règlement. Je me réfère, bien sûr, au commentaire 410 de Beauchesne et à l'article 37 du Règlement, ainsi qu'au *Parliamentary Practice* d'Erskine May, qui portent que les «questions supplémentaires ne doivent exiger aucun préambule et doivent découler de la réponse donnée par le ministre».

Toutes les questions supplémentaires qui ont été posées aujourd'hui étaient donc irrecevables. Je veux tout simplement porter ce fait à l'attention du Comité de la gestion de la Chambre qui, je l'espère, ordonnera. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député en a le temps, au cours des prochains jours, il pourra se présenter à l'appartement du Président pour en discuter plus amplement.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOWER CHURCHILL DEVELOPMENT CORPORATION

RAPPORT ANNUEL

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Lower Churchill Development Corporation pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 1990.